

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024**

Adopté en séance du conseil municipal du 12 décembre 2024

Le conseil municipal a été légalement convoqué le 15 novembre 2024 et s'est réuni le 21 novembre 2024 à 20 heures.

Président de séance : Mr BALLUAIS Daniel, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Quorum 8

Pouvoir : 0

Nombre d'élus participants au vote : 11

Étaient présents : Mmes JUGUET, HOSTCHKISS, LERAY, ORY.

Mrs BOUËSSEL DU BOURG, GILLES, GODARD, OLLIVIER, RIBEIRO, HARDY.

Excusés : Mmes FORTIN, NÉAU, POIGNIE. Mr VACHER.

Secrétaire de séance : Mr RIBEIRO.

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRE N°1 : VOTE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE**

Compte rendu de la séance du 15 octobre adopté à l'unanimité. *Nombre de votants : 11.*

**AFFAIRE N°2 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE JAVENÉ**

Exposé de Monsieur Daniel Balluais, le Maire.

Les demandes de participations portent sur les écoles publiques et privées de Javené pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est à noter que la commune de Billé est démunie d'une école publique, mais elle dispose sur son territoire d'une école privée. Partant de cet élément, le coût moyen départemental de l'année scolaire visée ci-dessus servent des références de calcul.

**Les données**

Pour la commune de Billé : Maternelle : 1 523 € / Élémentaire : 476 €

Pour la commune de Javené : Maternelle : 1 482.75 € / Élémentaire : 357.74 €

**Modalités de cacul**

Pour le cas présent, qu'il s'agisse de l'école publique ou privée, le calcul du montant de participation de la commune de Javené se fera sur la base de son coût réel issu du compte administratif 2023 en déduisant de 20%. Cet abattement est applicable à toute les communes de l'ex-Fougères Communauté et le cas présent s'y prête.

1. Calcul du montant de participation pour l'école publique

Classe de maternelle :  $1\,482.19\ € - (1\,482.19 \times 0.2) = 1\,185.75\ €$

Classe d'élémentaire :  $357.17\ € - (357.17 \times 0.2) = 285.74\ €$

## Liste des élèves

### Maternelles

CHEREL Gwenola	PS	La Hargrinière	1 185.75 € x 2 = <b>2 371.50 €</b>
CHEREL Evan	GS		

### Élémentaires

LA MOTTE Zoé	CE2	11 La Joulière	285.74 € X 7 = <b>2 000.18 €</b>
JOUQUAND Maxime	CM1	23 Rue du Clos Bocager	
JOUQUAND Amélie	CM1	23 Rue du clos Bocager	
LOUVIGNE BOURGES Arthur	CM1	9 le Domaine	
LE FLOHIC Lilwen	CM2	Le Grand Mésauboin	
VETTIER Hugo	CM2	18 rue du Clos Bocager	
VETTIER Zoé	CP	18 rue du clos Bocager	

Soit un total de **4 371.68 €** pour l'école publique.

### 2. Calcul du montant de participation pour l'école privée

Classe de maternelle :  $1\,482.75\text{ €} - (1\,482.75 \times 0.2) = 1\,186.20\text{ €}$

Classe d'élémentaire :  $357.74\text{ €} - (357.74 \times 0.2) = 286.19\text{ €}$

## Liste des élèves

### Maternelle

SOUSA FERREIRA	PS	40 rue de Fougères	1 185.75 € x 2 = <b>2 371.50 €</b>
DELAUNAY LEMOINE Marceau	GS	Impasse de Bellevue	

### Élémentaire

DELAUNAY Ninon	CE2	4 cité de la Villansois	285.74 € X 3 = <b>857.22 €</b>
DURDANT DES AUNAI Kilian	CE2	6 rue de la Haye du Courtil	
DURDANT DES AUNAI Maëlis	CE2	6 rue de la Haye du Courtil	

Soit un total de **3 228.72 €** pour l'école privée.

Coût total (école privée + école publique) =  $4\,371.68 + 3\,228.72 = \mathbf{7\,600.40\text{ €}}$

*Les membres du conseil municipal ont étudié la liste des élèves et souhaitent bénéficier d'informations complémentaires auprès de l'école de Javené avant de délibérer.*

## **AFFAIRE N°3 : SCOT-RAPPORT TRIENNAL RELATIF À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**

Exposé de Monsieur Daniel BALLUAIS, le Maire.

La loi n°221-1104 du 22 août 2021 dite « climat et résilience » complétée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, a pour objectif général d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 d'une part, d'autre part un objectif intermédiaire de réduire de moitié la consommation d'espaces NAF (Naturels, agricoles et Forestiers) sur 2021-2031 par rapport au décennie précédente.

Le suivi et pilotage de la consommation foncière sont les moyens mis en place pour atteindre l'objectif visé.

L'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales acte l'obligation pour les collectivités locales de matérialiser une partie de l'objectif fixé par la loi subvisée, en fournissant un rapport triennal relatif à la consommation foncière.

Pour la commune de Billé, l'élaboration du rapport est réalisé grâce à l'extraction des données via le logiciel d'Autorisation du Droit des sols-SCOT du pays de Fougères.

Les données ci-dessous couvrent, la consommation foncière par usage, de la période du 01 août 2021 au 31 juillet 2024.

### **Données par usage (en ha)**

	Activités commerces		Equipements	Habitat	Infrastructure	Urbain mixte et bâti divers	Total 2021- 2024
<b>CA Fougères Agglomération</b>	22.7		8.4	67.2	0.1	0	<b>98.4</b>
<b>Secteur de Luitré- Dompierre</b>	7.0		0.2	6.5	0.1	0	<b>13.8</b>
<b>Commune de Billé</b>	0		0	0.24	0	0	<b>0.24</b>

*Les membres du conseil municipal prennent en compte les éléments du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols du SCOT du Pays de Fougères. Ce document est disponible en consultation libre en mairie.*

## **AFFAIRE N°4 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION**

Exposé de Monsieur Daniel BALLUAIS, le Maire.

Présentation succincte du rapport d'activité 2023 de Fougères Agglomération. Le rapport d'activité est disponible sur le site de Fougères Agglomération : <https://fougeres-agglo.bzh/>

Fougères Agglomération est né officiellement le 1er janvier 2017. Actuellement, il compte 29 communes pour un total de 55 900 habitants. Son positionnement géographique lui confère le 3<sup>ème</sup> pôle d'attractivité d'Ille-et-Vilaine avec 30 500 emplois recensés.

Fougères Agglomération, c'est les projets communautaires autour de : l'infrastructure, la contractualisation, le tourisme, l'habitat, les marchés publics, les mobilités, les équipements, l'attractivité économie, la culture, l'environnement, les soutiens aux communes, etc.

Les finances sont au centre de réalisation de tout projet, le budget de l'exercice 2023 de l'EPCI, s'élève à 43 millions d'euros dont 12.5 millions ont été consacrés à l'investissement.

Une brève analyse financière dégage les points suivants : en section de Fonctionnement, les dépenses réelles ont augmenté de 3% et les recettes de 4% par rapport à 2022.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 103.28% contre 102.72% en 2022.

En section d'investissement, le résultat de clôture, plus faible qu'en 2022, est déficitaire de 1.4 millions d'euros en 2023.

## **AFFAIRE N°5 : LOCATIONS DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX : TARIFS 2025**

Exposé de Monsieur Daniel BALLUAIS, le Maire,

La proposition des tarifs des locations pour l'année 2025 se présente de la manière suivante :

### **1. SALLE POLYVALENTE**

#### **Habitants de Billé**

##### *Grande salle*

	<u>Tarif 2025</u>
Grande salle + cuisine	275 €
Journée supplémentaire	137 €
Grande salle sans cuisine	229 €
Réveillon	630 €
Vaisselle (par couvert)	0.80 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0.30 €

##### *Petite salle*

	<u>Tarif 2025</u>
Petite salle + cuisine	137 €
Journée supplémentaire	68 €
Petite salle sans cuisine (Repas, vin d'honneur)	57 €
Petite salle réveillon	229 €
Vaisselle ( par couvert)	0.80 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0.30 €

Gratuité de la location de la petite salle pour les obsèques

#### **Hors habitants de Billé**

##### *Grande salle*

	<u>Tarif 2025</u>
Grande salle +cuisine	458 €
Journée supplémentaire	229 €
Grande salle sans cuisine	343 €
Réveillon	750 €
Vaisselle (par couvert)	0.80 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0.30 €

##### *Petite salle*

Pour les obsèques uniquement.....94 €

#### **Associations de Billé**

##### *Grande salle*

	<u>Tarif 2025</u>
Grande salle + cuisine	172 €
Grande salle sans cuisine avec activité générant des recettes (Belote, bal, loto)	148 €
Grande salle sans cuisine pour réunion	114 €
<u>Petite salle avec cuisine</u>	85 €
<u>Petite salle pour réunion</u>	34 €
<u>Couvert</u>	0.80 €

Verre pour vin d'honneur, tasse	0.30 €
---------------------------------	--------

Gratuité pour une location par an et par association de la commune de Billé.

<b><u>Associations hors commune</u></b>
---

Grande salle

	<u>Tarif 2025</u>
Grande salle +cuisine	458 €
Grande salle sans cuisine avec activité générant des recettes (belote, bal, loto)	343 €
Grande salle sans cuisine pour réunion	229 €
Couvert	0.80 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0.30 €

<b><u>Vaisselle cassée ou perdue</u></b>
--

	<u>Tarif 2025</u>
Assiette	5.75 €
Tasse	4.75 €
Couvert	1.95 €
Couteau	4.25 €
Verre	2.30 €
Coupe à glace	1.50 €
Couvert à poisson (fourchette ou couteau)	1.85 €
Bol carré	4.45 €
Carafe	14.50 €
Coque chaise	33 €
Caution habitants et hors habitants	515 €
Forfait ménage	41 €

**Caution** : habitants de la commune et hors commune.....500 €

**Forfait ménage** : la salle doit être rendue propre. En cas d'état des lieux non conforme, un forfait de 40 €/heure sera facturé si nécessaire

**Vidéo projecteur**

	<u>Tarif 2025</u>	<u>Caution</u>
Vidéo projecteur	31 €	420€

**TARIFS LOCATION SALLE DE SPORT**

**PARTICULIERS**

	<u>Tarif 2025</u>
Location horaire	5 €

**ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTÉRIEURS**

	<u>Tarif 2025</u>
Soirée d'entraînement	20 €
Organisation d'un tournoi	80 €
Abonnement semestriel	150 €
Abonnement annuel	300 €

**Nombre de votants : 11. À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve les tarifs. Délibération n°2024-60**

## AFFAIRE N°6 : LOTISSEMENT « LES PRÈS DU BOURG »

Exposé de Monsieur Daniel BALLUAIS, le Maire,

Le permis d'aménager est en préparation en collaboration avec le cabinet d'architecte. Les évolutions du dossier ont été présentées aux membres du conseil municipal dont la présentation du plan de composition ci-dessous :



## AFFAIRE N°7 : MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Exposé de Monsieur Daniel BALLUAIS, le Maire,

La mairie a intégré ses points de livraison d'électricité dans le marché de fourniture d'électricité 2026-2027, dont la consultation est en cours.

En parallèle, la mairie a sollicité un comparatif tarifaire entre les prix en offre de marché et les TRV pour les sites de la commune afin de guider la collectivité dans son choix. Celui-ci a été réalisé avec les informations connues en cette fin d'année 2024, et qui sont susceptibles d'évoluer .

Malgré tout, le comparatif fait apparaître qu'aujourd'hui l'offre de marché est plus compétitive que le TVR proposé par le SDE 35.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition d'intégrer tous ses points de livraison dans l'offre de marché.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DIA**

La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption sur la cession de la parcelle sise rue des forges, cadastrée D 785, superficie 00ha04a1 1ca.

**Séance levée à**

**00h00**

**Prochaine réunion le 12 décembre 2024**